



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Belgique

Question écrite n° 6345

## Texte de la question

M. Alain Poyart attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur un projet du gouvernement belge d'installer un depot de dechets nucleaires, en couche d'argile et a faible profondeur, sur le territoire de la commune de Chimay, a proximite de la frontiere francaise. Ce projet date de 1990 et le gouvernement belge s'etait alors engage a mettre en place une procedure officielle d'echange d'information avec le gouvernement francais si une decision devait etre prise. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelle est l'evolution de ce dossier.

## Texte de la réponse

En 1989, l'ONDRAF, organisme belge charge de la gestion des dechets radioactifs, avait confirme qu'il examinerait la possibilite de stocker en surface, sur un site presentant des caracteristiques geologiques favorables, des dechets radioactifs de faible activite. Plusieurs sites etaient a l'etude, certains d'entre eux etant situes a proximite de la frontiere francaises. Le Gouvernement belge estimait qu'il pourrait etre opportun, si une decision devait etre prise dans ce sens, d'envisager une procedure officielle d'echange d'informations avec les autorites francaises. A ce jour, le gouvernement belge n'a pas autorise de travaux sur un des sites proches de la frontiere francaise et n'a pas pris de decision concernant le choix d'un site.

## Données clés

**Auteur :** [M. Poyart Alain](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6345

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3280

**Réponse publiée le :** 21 février 1994, page 910